



Supplément au Prospectus de Base en date du 14 juin 2016

VILLE DE PARIS

Programme d'émission de titres  
(*Euro Medium Term Note Programme*)  
de 4.000.000.000 d'euros

Le présent supplément (le "**Supplément**") complète et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base en date du 29 octobre 2015 (le "**Prospectus de Base**"), visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'"**AMF**") sous le n°15-550 en date du 29 octobre 2015, et le Supplément au Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'"**AMF**") sous le n°16-016 en date du 8 janvier 2016, préparés par la Ville de Paris ("**Ville de Paris**" ou l'"**Émetteur**") et relatifs à son programme d'émission de titres d'un montant de 4.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le "**Programme**"). Les termes définis dans le Prospectus de base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 04 novembre 2003 modifiée par la Directive 2010/73/UE du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation (la "**Directive Prospectus**").

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 16.1 de la Directive Prospectus. Ce supplément a pour objet de faire connaître aux investisseurs l'évolution récente de la situation budgétaire de la Ville de Paris suite au vote du Compte Administratif 2015 par le Conseil de Paris en date du 13 juin 2016, et complète en conséquence la partie Résultats financiers du Prospectus de Base, actualisant en particulier les chapitres « Présentation du CA.2014 » et « Les Comptes Administratifs consolidés de la collectivité parisienne » (pages 99 à 122).

De ce fait, le présent supplément modifie et actualise également le paragraphe 3 de la partie « Informations générales » en page 189 du Prospectus de Base (P189-190).

Conformément à l'article 212-25-II du Règlement général de l'AMF, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des titres ou d'y souscrire avant la publication du présent Supplément ont le droit de retirer leur acceptation pendant un délai de deux (2) jours de négociation suivants la publication du présent Supplément au Prospectus soit jusqu'au 16 juin 2016.

Des copies de ce Supplément seront disponibles sans frais (i) au bureau de l'Agent Financier, Agent Payeur Principal et Agent de Calcul, (ii) sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (iii) sur le site Internet de l'Émetteur ([http://www.paris.fr/municipalite/l-hotel-de-ville/taxes-et-impots-2318#programme-d-emissions-de-titres-emptn\\_10](http://www.paris.fr/municipalite/l-hotel-de-ville/taxes-et-impots-2318#programme-d-emissions-de-titres-emptn_10)).

À l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre les informations contenues dans ce supplément et les informations contenues dans le prospectus de base, les informations contenues dans le supplément prévalent.

L'intégralité des documents budgétaires dont proviennent les informations qui suivent, est disponible sur simple demande auprès de l'Émetteur ou sur son site Internet ([http://www.paris.fr/budget#comptes-administratifs-de-la-collectivite-parisienne\\_3](http://www.paris.fr/budget#comptes-administratifs-de-la-collectivite-parisienne_3)).

Le présent supplément ne s'y substitue pas.

## I/ MODIFICATION DE LA PARTIE « INFORMATIONS GENERALES » DU PROSPECTUS

Le présent supplément modifie également le paragraphe 3 de la partie « Informations générales » en page 189 du Prospectus de Base en date du 29 octobre 2015 :

« Il n'y a pas eu de changement notable dans la situation financière de l'Émetteur depuis le 31 décembre 2014. »

qui devient :

« Il n'y a pas eu de changement notable dans la situation financière de l'Émetteur depuis le 31 décembre 2015 ».

## II/ ANALYSE FINANCIERE CONSOLIDEE VILLE ET DEPARTEMENT

Ville et Département de Paris

en M€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Evolution 2015-2014
Contributions directes	2 292	3 103	3 207	3 456	3 293	3 533	7,3%
TEOM	414	426	434	446	451	458	1,7%
Taxe de balayage	71	70	104	104	104	104	-0,2%
Droits de stationnement	47	63	59	63	64	110	70,8%
Taxe sur l'électricité (Ville + Département)	78	72	69	74	70	68	-3,8%
Fiscalité immobilière (DMTO+TADE)	928	1 078	1 177	918	1 089	1 016	-6,7%
Autres impôts et taxes	67	68	71	69	69	78	12,9%
<b>Impôts et taxes</b>	<b>3 897</b>	<b>4 881</b>	<b>5 121</b>	<b>5 130</b>	<b>5 141</b>	<b>5 367</b>	<b>4,4%</b>
Compensation APA (CNSA)	9	13	12	12	10	7	-26,8%
Compensation RMI / RSA (TIPP + FMDI)	260	261	266	260	259	259	0,0%
Autres compensations (dont TSCA et APRE)	80	76	74	72	86	86	0,7%
<b>Compensations des transferts de compétences</b>	<b>348</b>	<b>350</b>	<b>351</b>	<b>344</b>	<b>355</b>	<b>353</b>	<b>-0,6%</b>
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1 263	1 290	1 259	1 227	1 134	930	-18,0%
Dotations de compensation (DCTP, DCTH, DCTF)	56	60	54	48	44	47	7,7%
Autres dotations (DGD, DSI)	16	16	16	16	16	16	-0,1%
<b>Dotations de l'Etat</b>	<b>1 335</b>	<b>1 365</b>	<b>1 329</b>	<b>1 291</b>	<b>1 194</b>	<b>993</b>	<b>-16,9%</b>
<b>Subventions et participations (Etat, Département, Région, FSE, Sécurité sociale, recouvrements indus...)</b>	<b>201</b>	<b>201</b>	<b>214</b>	<b>213</b>	<b>238</b>	<b>288</b>	<b>21,0%</b>
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	185	226	226	213	204	202	-1,0%
Redevances & recettes d'utilisation du domaine (dont droits de voirie terrasses)	56	60	66	67	74	78	5,1%
Participations des usagers parisiens	156	157	169	168	167	175	4,8%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>397</b>	<b>443</b>	<b>461</b>	<b>449</b>	<b>445</b>	<b>455</b>	<b>2,2%</b>
<b>Excédents de ZAC</b>	<b>2</b>	<b>132</b>			<b>213</b>	<b>12</b>	<b>-94,5%</b>
Recettes de loyers (Revenus des immeubles)	195	184	171	189	197	170	-13,3%
Recouvrements sur bénéficiaires	84	86	82	86	89	90	0,5%
Travaux pour compte de tiers	27	35	36	45	61	42	-31,7%
Remboursement ESA	28	30	32	36	32	28	-13,0%

Ville et Département de Paris

en M€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Evolution 2015-2014
Remboursement des frais de personnel (Remboursement des frais de personnel mis à disposition, atténuation de charges et divers recouvrements.)	69	74	66	67	68	77	12,4%
<b>Total autres recettes courantes de fonctionnement</b>	<b>403</b>	<b>410</b>	<b>387</b>	<b>422</b>	<b>447</b>	<b>406</b>	<b>-9,1%</b>
<b>Recettes courantes de fonctionnement</b>	<b>6 582</b>	<b>7 782</b>	<b>7 865</b>	<b>7 849</b>	<b>8 033</b>	<b>7 873</b>	<b>-2,0%</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>2 026</b>	<b>2 059</b>	<b>2 109</b>	<b>2 111</b>	<b>2 209</b>	<b>2 227</b>	<b>0,8%</b>
<b>Charges à caractère général</b>	<b>832</b>	<b>858</b>	<b>833</b>	<b>823</b>	<b>821</b>	<b>815</b>	<b>-0,7%</b>
Aide sociale, dont :	746	812	853	848	845	855	1,1%
<i>Aide sociale à l'enfance</i>	257	303	336	324	307	301	-1,8%
<i>Aide sociale aux personnes handicapées (PCH, ACTP)</i>	49	54	61	65	70	72	2,2%
<i>Aide à l'hébergement des personnes handicapées</i>	120	122	129	142	146	154	5,0%
<i>Allocation personnalisée d'autonomie (APA)</i>	136	138	141	133	135	140	4,0%
<i>Aide à l'hébergement des personnes âgées</i>	149	153	149	146	149	148	-0,8%
RSA, RMI, contrats d'avenir et PDI	363	359	366	381	399	411	2,9%
<i>dont part allocation RMI/RSA</i>	300	297	301	318	337	355	5,1%
Contribution au CASVP	313	315	323	314	313	312	-0,4%
<b>Total aide sociale</b>	<b>1 421</b>	<b>1 486</b>	<b>1 541</b>	<b>1 543</b>	<b>1 558</b>	<b>1 578</b>	<b>1,3%</b>
Subvention de fonctionnement Ville	202	204	207	273	273	279	2,2%
Subventions et participations diverses	208	223	249	254	253	273	7,6%
<b>Subventions et participations</b>	<b>410</b>	<b>428</b>	<b>454</b>	<b>527</b>	<b>526</b>	<b>551</b>	<b>4,8%</b>
Préfecture de police	276	280	287	290	292	285	-2,2%
Contribution au STIF	344	353	360	367	374	378	1,0%
Contribution au SYCTOM	127	131	133	119	126	119	-5,4%
<b>Contributions</b>	<b>747</b>	<b>764</b>	<b>780</b>	<b>776</b>	<b>791</b>	<b>782</b>	<b>-1,2%</b>
FSRIF	86	104	121	131	141	151	7,1%
Fonds de péréquation DMTO		67	80	88	81	97	19,0%
Fonds de péréquation communal (FPIC)			22	67	116	157	36,0%
Fonds de péréquation CVAE				16	18	24	29,5%
Fonds de solidarité pour les départements					27	27	-0,3%
IDF FSDIF							

Ville et Département de Paris

en M€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Evolution 2015-2014
Dépenses de péréquation	86	170	223	302	383	456	18,9%
FNGIR		884	892	898	898	898	0,0%
Autres charges de gestion courante	179	155	170	167	171	172	1,0%
Charges de gestion courante	5 701	6 804	7 002	7 146	7 358	7 479	1,7%
Épargne de gestion	881	978	863	703	676	394	-41,7%
Produits financiers	14	24	21	19	31	25	-19,1%
Charges financières	64	91	100	112	128	124	-3,2%
Solde financier	-50	-66	-79	-93	-97	-99	1,8%
Produits exceptionnels	12	10	9	29	43	15	-63,9%
Charges exceptionnelles	47	56	36	67	41	50	22,6%
Solde exceptionnel	-34	-46	-27	-38	2	-34	-1782,3%
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 609	7 816	7 895	7 897	8 107	7 914	-2,4%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 812	6 950	7 138	7 325	7 527	7 653	1,7%
Épargne brute	797	866	757	573	581	261	-55,1%
Subventions et dotations reçues	245	282	266	352	352	356	1,1%
- dont subventions d'investissement reçues	105	116	49	156	143	102	-29,1%
- dont amendes de police	28	35	37	32	33	35	5,9%
- dont FCTVA	104	125	173	149	168	209	24,5%
Produits de cession des immobilisations	59	50	107	122	122	156	27,1%
Opérations pour compte de tiers	4	5	18	24	22	27	23,8%
Remboursement de prêts	42	20	32	72	15	19	24,5%
Autres immobilisations financières	95	120	134	66	168	57	-66,4%
Autres recettes réelles d'investissement	13	17	21	34	6	7	20,9%
Total des recettes réelles d'investissement	457	495	577	671	686	621	-9,4%
Immobilisations incorporelles	17	19	18	13	10	11	13,4%
Subventions d'équipement	441	470	500	507	455	377	-17,1%

Ville et Département de Paris

en M€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Evolution 2015-2014
Acquisitions	330	201	210	206	213	244	14,2%
<i>dont Compte Foncier</i>	237	123	150	131			
Travaux	655	808	865	949	800	626	-21,8%
Opérations pour compte de tiers	11	16	24	23	20	4	-80,8%
Prêts accordés	15		6			6	
Autres dépenses réelles d'investissement	8	36	39	41	31	129	317,3%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 477</b>	<b>1 551</b>	<b>1 662</b>	<b>1 740</b>	<b>1 529</b>	<b>1 397</b>	<b>-8,7%</b>
Capacité de financement des investissements	1 254	1 360	1 334	1 243	1 266	882	-30,4%
Remboursements d'emprunt	125	184	200	200	197	200	1,7%
Besoin de financement (dépenses réelles d'inv. + remboursement d'emprunt - capacité de financement des inv.)	348	375	528	697	460	715	55,5%
Nouveaux emprunts	340	381	470	630	510	741	45,3%
Fonds de roulement au 1er janvier	293	285	288	230	163	213	30,7%
<i>Variation du fonds de roulement</i>	-8	6	-58	-67	50	20	-59,7%
Fonds de roulement au 31 décembre	285	291	230	163	213	233	9,5%
Encours de dette au 1er janvier	2 481	2 696	2 892	3 219	3 655	4 120	12,7%
Encours de dette au 31 décembre	2 696	2 893	3 219	3 655	4 120	4 640	12,6%
Variation de l'encours de dette	215	197	327	436	466	520	11,7%
Capacité de financement	84,9%	87,7%	80,3%	71,4%	82,8%	63,1%	-23,8%

### III/ Présentation générale de l'équilibre du compte administratif 2015

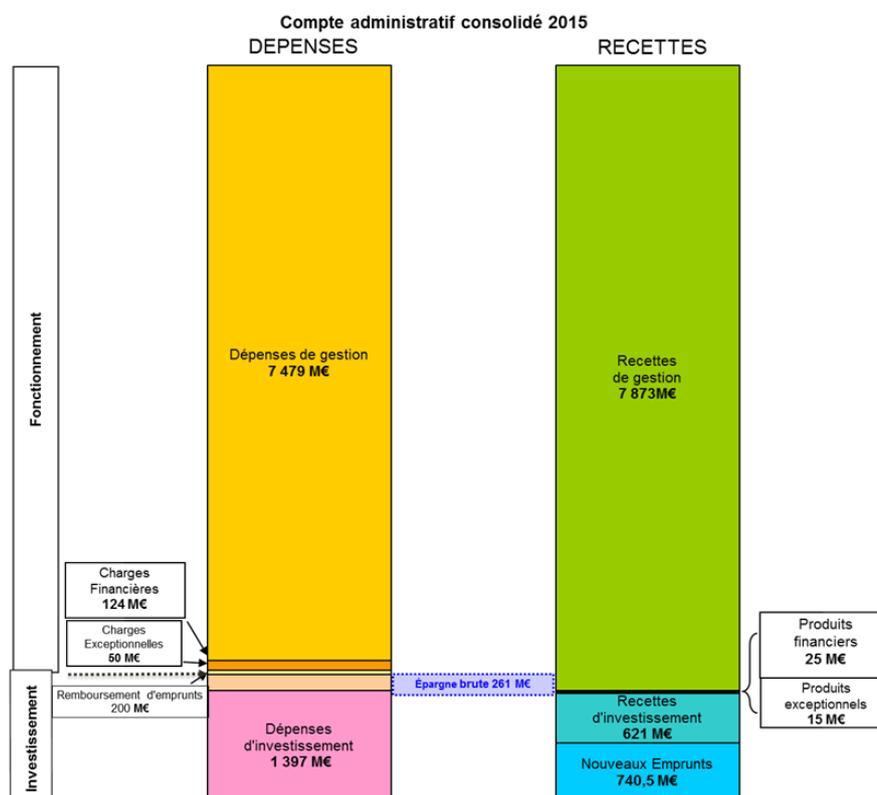
#### 1) L'équilibre général du CA 2015

L'exécution 2015 se caractérise par une forte contrainte sur la section de fonctionnement de l'ordre de 270 M€, résultant d'une baisse des dotations d'État de 201 M€ et d'une progression de 72 M€ des dépenses de péréquation par rapport au CA 2014. Depuis 2010, la perte de ressources de l'État cumulée est de **712 M€**. 2015 est la première année de mise en œuvre de la baisse de 11 Mds€ des dotations aux collectivités programmée sur 2015 - 2017. La perte de ressources cumulée, en incluant les notifications reçues pour l'année 2016, représente près de 1 Md€.

La collectivité parisienne a d'abord répondu à cette contrainte par une stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement, dont la progression par rapport au CA 2014 a été limitée à + 0,8 % hors péréquation et à + 1,7 % au global (contre + 2,8 % en moyenne entre 2010 et 2014). Elle a par ailleurs mobilisé de nouvelles recettes de fonctionnement (recettes de stationnement, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe de séjour par exemple). Cette stratégie a permis de limiter la baisse de l'épargne brute qui s'établit à 261 M€ contre 581 M€ en 2014. Cette évolution s'explique par le choc de ressources évoqué mais elle tient, également, au fait que l'exercice 2014 comportait un niveau exceptionnellement élevé de recettes tirées des excédents de zones d'aménagement concerté - ZAC (213 M€ constatés au CA 2014 contre 12 M€ en 2015).

Les recettes d'investissement ont été dynamiques et ont atteint 621 M€ en 2015. Conjuguées au montant de l'épargne brute, ces recettes ont permis de dégager une capacité de financement des investissements de 882 M€, correspondant à 63 % des dépenses d'investissement, comme annoncé dans le rapport du BP 2015. En cohérence avec le cycle d'investissement et le lancement du programme d'investissement de la mandature, les dépenses d'investissement se sont établies à 1 397 M€ contre 1 529 M€ au CA 2014.

Les nouveaux emprunts s'élèvent à 740,5 M€, en ligne avec les inscriptions budgétaires établies à 744 M€, et l'encours de dette représente 59 % des recettes réelles de fonctionnement.



2) La bonne tenue des recettes propres d'investissement a permis de dégager une capacité de financement couvrant les 2/3 des dépenses d'investissement et de lancer le programme d'investissement de la mandature.

2.1 L'année 2015 a permis de lancer le Programme d'Investissement de la Mandature : les dépenses d'investissement atteignent 1 397 M€ pour cette année, dont 1 233 M€ sur le budget municipal et 164 M€ sur le budget départemental. Le besoin de financement qui en découle est financé à hauteur de 621 M€ par des recettes propres d'investissement.

Les dépenses d'équipement, établies à 881 M€, représentent 63 % des dépenses réelles d'investissement.

Elles se décomposent en :

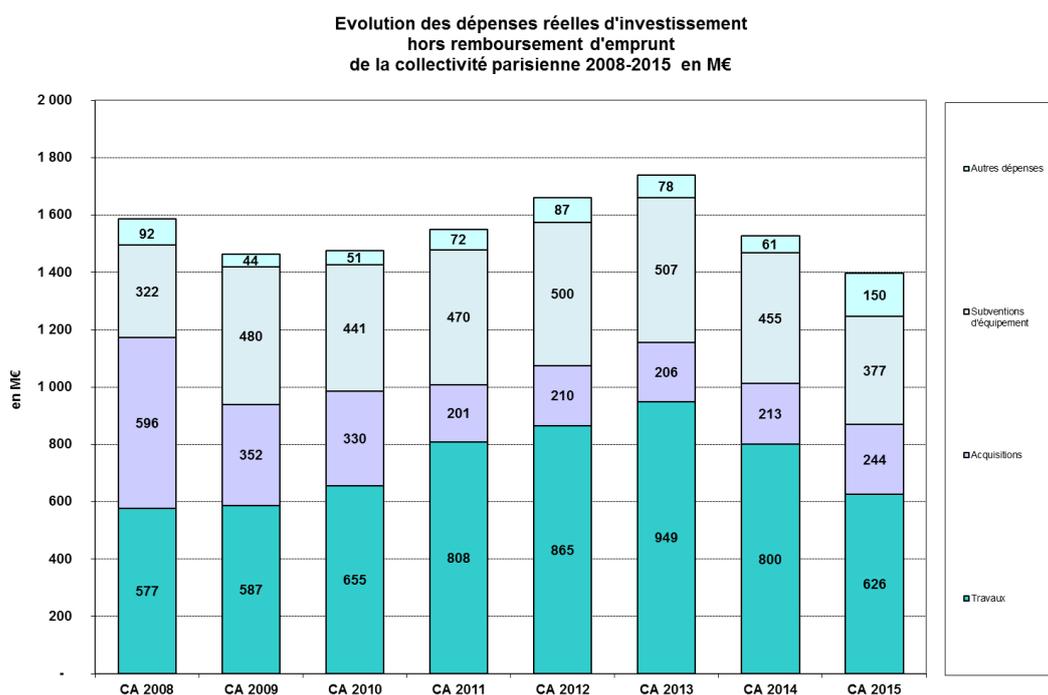
- 626 M€ pour les dépenses de travaux ;
- 244 M€ pour les acquisitions ;
- 11 M€ sur les immobilisations incorporelles.

Parmi ces dépenses d'équipement, 245 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières (y compris celles destinées au logement social à hauteur de 147 M€), 124 M€ au réaménagement des Halles et 19 M€ pour l'extension du tramway T3. En outre, 62 M€ ont été investis pour les travaux d'un immeuble dans la ZAC Joseph Bédier - Porte d'Ivry (13<sup>ème</sup>), qui permettra de reloger et regrouper sur un seul site les agents de différents services de la collectivité parisienne, de

réinvestir les portes de Paris et de valoriser un immeuble situé au centre de Paris dans le cadre des appels à projets innovants.

Les subventions d'équipement représentent 377 M€ dont 213 M€ pour le logement social.

Le solde des dépenses réelles, à hauteur de 138 M€, est constitué essentiellement de dépenses pour compte de tiers (4 M€) et d'opérations financières (134 M€) dont 56 M€ de participation au financement des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) et 42 M€ pour la recapitalisation du Crédit Municipal de Paris.



Les recettes propres d'investissement atteignent 621 M€. Elles sont en repli de 65 M€ par rapport au niveau du CA 2014, du fait notamment de la diminution du remboursement des prêts et avances, notamment en raison de la perception d'une recette exceptionnelle en 2014 pour les opérations des Halles et du Parking Rambuteau.

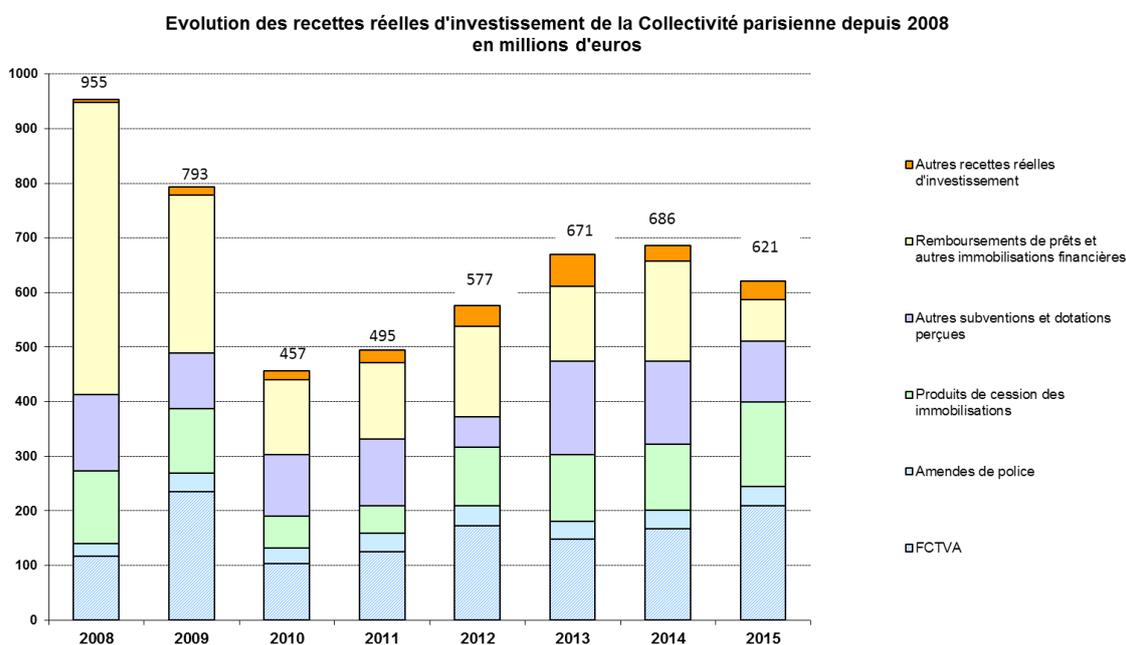
Elles sont constituées principalement :

- des subventions et dotations reçues à hauteur de 356 M€. Elles incluent 209 M€ au titre du Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée (FCTVA) dont 73 M€ d'avances versées par la Caisse de dépôts et consignations, ainsi que 35 M€ pour le produit des amendes de police ;
- des produits de cessions des immobilisations qui ont atteint 156 M€, en hausse de 24 M€ par rapport à 2014. L'objectif opérationnel de réalisation de 200 M€ de cessions foncières en

2015 a par ailleurs été atteint, à hauteur de 201 M€ (ce montant ne se retrouve qu'imparfaitement dans les recettes budgétaires de l'année, qui recouvrent un périmètre différent), dont 50 M€ pour un terrain de 4 400 m<sup>2</sup> rue Baron Le Roy (12<sup>ème</sup>) pour la construction de bureaux et 22 M€ pour un immeuble d'activité boulevard de Davout (20<sup>ème</sup>);

- de 76 M€ de remboursements de prêts et d'avances dont 15 M€ dans le cadre de la résiliation des conventions immobilières conclues en 1980 avec la Société Anonyme de Gestion Immobilière (SAGI) et la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP). La diminution par rapport à 2014 s'explique par la perception en 2014 d'une recette de 44,6 M€ pour les opérations les Halles et Parking Rambuteau.
- de 34 M€ d'autres recettes réelles d'investissement avec notamment 27 M€ de recettes relatives aux opérations menées pour compte de tiers dont 23 M€ pour le remboursement par la Région des travaux dans les ensembles imbriqués Collège Lycée Carnot (10 M€) et Janson de Sailly (13 M€).

Conjuguées au niveau d'épargne brute de 261 M€, ces recettes ont permis de couvrir les dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunt à hauteur de 63 %.



En 2008, les recettes d'investissement étaient particulièrement élevées, en raison de la perception d'une recette exceptionnelle, liée au remboursement anticipé d'avances consenties à la Régie immobilière de la Ville de Paris, pour un montant de 470 M€.

En 2009, dans le cadre du plan gouvernemental de relance de l'économie, la collectivité parisienne a perçu de façon anticipée 100 M€ de Fonds de compensation de la TVA correspondant au montant dû par l'Etat au titre des dépenses d'investissement effectuées en 2008, versement initialement attendu en 2010. A compter de 2010, le montant de FCTVA perçu correspond aux dépenses de l'année n-1. En 2015, Paris a perçu 73 M€ d'avance de FCTVA au titre de l'année N versée par la Caisse des dépôts et consignations.

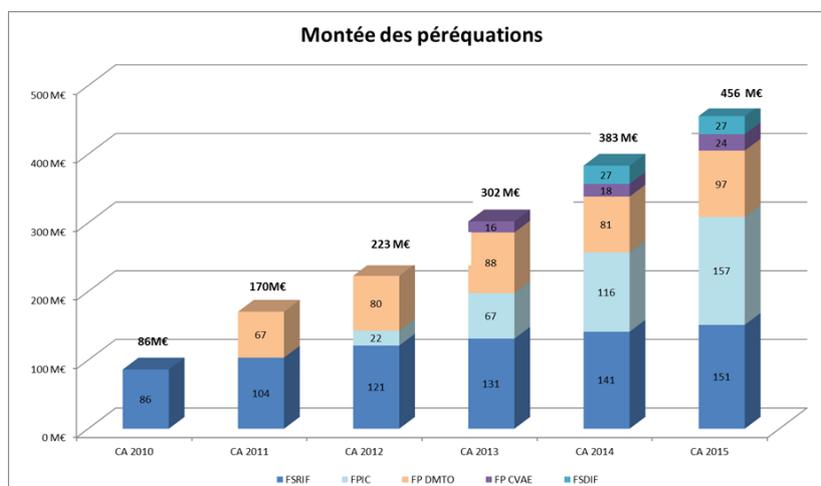
**2.2 Malgré la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, la progression continue des dépenses de péréquation et la diminution des dotations de l'État entraînent une diminution de l'épargne brute dégagée au CA 2015.**

Les dépenses réelles de fonctionnement, d'un montant de 7 653 M€, progressent de 1,7 % par rapport au CA 2014 (contre + 2,8 % en moyenne entre 2010 et 2014 hors effet Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources - FNGIR). Hors dépenses de péréquation, elles s'établissent à 7 198 M€, en hausse de 0,8 % par rapport à 2014 ; cette hausse très modérée est le fruit des efforts de maîtrise de la dépense qui ont été déployés.

Les dépenses de péréquation (hors FNGIR), mécanismes de redistribution qui visent à réduire les écarts de richesse et donc les inégalités entre les différentes collectivités territoriales, atteignent 456 M€, soit une augmentation de 18,9 % par rapport au CA 2014 (+ 72 M€). Depuis 2010, la hausse s'établit à 369 M€.

En 2015, la péréquation au niveau des communes et des départements s'est élevée à un peu plus de 2 Mds€. Près du quart de la péréquation nationale est ainsi assuré par la collectivité parisienne.

#### Évolution des dépenses de péréquation entre 2010 et 2015



Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) continue sa progression en 2015. Le FPIC est un fonds national de péréquation des ressources fiscales destiné aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Son montant est fixé par la loi. La contribution de la Ville a augmenté de 36 % entre le CA 2014 et le CA 2015 pour atteindre 157 M€ (soit + 42 M€), ce qui représente 20 % du montant total du Fonds et fait de Paris le premier contributeur.

La contribution au **Fonds de solidarité des communes de la région d’Ile-de-France (FSRIF)** progresse de 7,1 % par rapport au CA 2014 pour s’établir à 151 M€, soit une contribution représentant 56 % du fonds. Dispositif de péréquation horizontale spécifique à l’Ile-de-France, il a pour objectif d’assurer une redistribution des richesses entre les communes de la région. Son montant est fixé chaque année par la loi. La contribution au titre de la péréquation nationale (via le FPIC) a ainsi dépassé, en 2015, celle assurée au titre de la péréquation régionale (via le FSRIF).

La contribution aux **deux Fonds de péréquation des DMTO** (Droits de Mutation à Titre Onéreux), mis en place en 2011 et en 2014, est en hausse de 19 % par rapport à 2014, passant de 81 M€ à 97 M€, soit 12 % des montants collectés à l’échelle nationale.

La collectivité parisienne participe également au **Fonds de solidarité des Départements de la région d’Ile-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 27 M€ en 2015, soit une contribution stable par rapport à l’an dernier et représentant 44 % du montant du fonds. Le FSDRIF, destiné à assurer une péréquation des ressources entre les Départements de la région, voit en effet son montant fixé par la loi à 60 M€ depuis 2014.

Par ailleurs, la contribution au **Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** s’élève à 24 M€, contre 18 M€ au CA 2014, soit une hausse de 29,5 %. Cette progression s’explique, notamment, par les modifications du mode de calcul du fonds décidées en loi de finances pour 2015. Par sa contribution, Paris a assuré le financement du fonds en 2015 à hauteur de 27 %.

Au total, l’augmentation des dépenses de péréquation couplée à la diminution des dotations de l’État produit un choc de 274 M€ sur les recettes de la collectivité parisienne en 2015.

Les **dépenses de personnel** du budget général de la collectivité parisienne se sont élevées à 2 227 M€<sup>1</sup> en 2015, soit 29 % de l’ensemble des dépenses réelles de la section de fonctionnement, part identique à celle de 2014.

Ces dépenses sont en évolution de + 0,8 % par rapport au compte administratif 2014. Cette hausse extrêmement modérée reflète les efforts de maîtrise de la masse salariale tout en permettant l’ouverture de nouveaux équipements et la mise en place des moyens humains nécessaires à leur fonctionnement.

Cette évolution résulte principalement des facteurs suivants :

**Une hausse modérée des coûts salariaux** (18 M€) sous l’effet de facteurs exogènes, notamment les mesures gouvernementales de revalorisation des catégories C (après + 7 points en 2014, attribution

---

<sup>1</sup> Le montant de 2 227 M€ est donné au périmètre analyse financière, c’est-à-dire en neutralisant les flux croisés Ville/Département.

de + 5 points en moyenne à plus de 30 000 agents de catégorie B et C), l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité (GVT), l'augmentation des taux de cotisation (progression du taux de la CNRACL de 0,1 point) et le glissement des indemnités des assistantes familiales départementales de 2014 à janvier 2015.

**L'impact du schéma d'emploi** avec le recrutement effectif de 69 ETP supplémentaires en moyenne sur l'année 2015, solde de 499 créations en faveur notamment du contrat enfance-jeunesse (+ 270 adjoints d'animation et + 107 agents spécialisés des écoles maternelles) et de redéploiements.

**En outre, la politique de maîtrise de la masse salariale** menée par la collectivité a permis de dégager une économie de 4,5 M€ en 2015, grâce à la maîtrise des dépenses de vacances et d'heures supplémentaires.

**Les dépenses sociales hors charges à caractère général connaissent une progression de 1,3 % pour atteindre 1 578 M€ au CA 2015 (hors charges à caractère général).**

**Les dépenses relatives à la politique d'insertion et au Revenu de Solidarité Active (RSA)** s'élèvent à 411 M€ dont 354,5 M€ au titre des allocations RMI/RSA, en hausse de 17 M€, en lien avec la progression du nombre de bénéficiaires de 64 700 en moyenne en 2014 à 66 700 en moyenne en 2015 (+ 3 %).

**L'aide sociale aux personnes handicapées** augmente de 9 M€ pour s'élever à 225 M€, cette évolution s'expliquant principalement par la hausse des frais d'hébergement (+ 7 M€) liée à la revalorisation des prix de journée des structures existantes et à l'ouverture de nouvelles structures et, dans une moindre mesure, par la progression des dépenses d'allocation liées à la prestation de compensation du handicap (+ 2,4 M€) du fait de la hausse du nombre de bénéficiaires (4 050 en décembre 2015 contre 3 857 en décembre 2014).

**Les dépenses d'aide sociale à l'enfance**, hors charges imputées sur le chapitre 011, diminuent par rapport au CA 2014, passant de 307 M€ à 301 M€. Cette situation s'explique, d'une part, par la baisse du coût des nuitées de l'hébergement sur les prises en charge hôtelières, et d'autre part, par l'application de la circulaire péréquation nationale du 31 mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des mineurs étrangers isolés (MIE) qui induit une baisse du nombre de MIE pris en charge par la collectivité parisienne.

**Les dépenses mobilisées pour les personnes âgées** hors charges à caractère général progressent de 4 M€ pour atteindre 288 M€ en raison principalement d'une hausse technique sur l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Les dépenses ont en effet été plus faibles en 2014 du fait de la reprise en gestion de cette allocation par le Département qui a occasionné des mouvements de trésorerie avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

**La contribution au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) s'élève à 312 M€ en 2015, en quasi stabilité par rapport à 2014.**

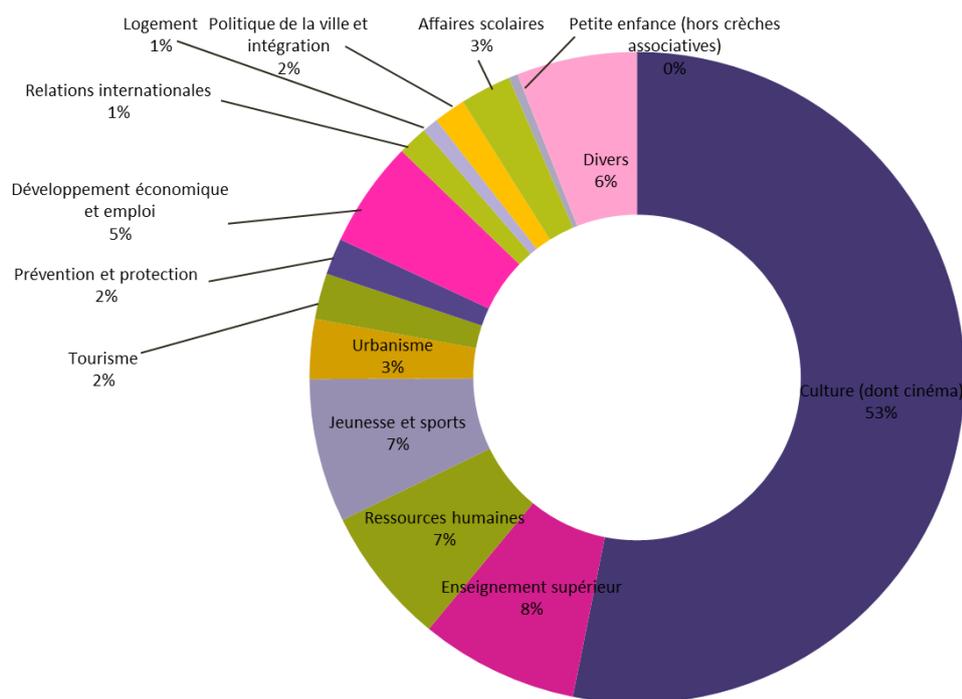
Le montant des **charges à caractère général** diminue de 6 M€ et s'établit à 815 M€. Ces économies ont notamment été rendues possibles par les efforts réalisés sur l'entretien de voirie (-5,3 M€), les frais d'affranchissement (-1,4 M€) et le compte locatif avec la révision de certains baux à la baisse (-1,5 M€). A contrario, les dépenses au titre des intérimaires de l'Aide sociale à l'Enfance ont augmenté de 5,6 M€ du fait de l'augmentation du nombre de jeunes pris en charge. Hors ces prestations de services au titre de l'aide sociale à l'enfance, **le montant des charges à caractère général s'établit à 799 M€, en diminution de 12 M€ par rapport à 2014.**

Les contributions de la collectivité parisienne sont en baisse de 10 M€ et s'élèvent à 782 M€ au CA 2015 :

- la **contribution au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) s'élève à 378 M€ en hausse de 3,7 M€ par rapport à 2014 ;**
- la **contribution à la Préfecture de police** baisse de 6,6 M€ pour s'établir à 285 M€, cette diminution étant permise par la hausse de ses recettes propres sous l'impact du relèvement des tarifs des fourrières, tel que prévu par l'arrêté du 26 novembre 2014, et la rationalisation de ses dépenses, liée notamment à l'optimisation de ses procédures d'achat ;
- la **contribution versée au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) diminue de 6,8 M€ pour s'élever à 119 M€** sous l'effet de la diminution des tonnages collectés et de la révision à la baisse de dépenses en investissement.

Le montant total des **subventions de fonctionnement et participations hors subventions à caractère social** est de 551 M€, en progression de 25 M€ par rapport à 2014. Les principaux facteurs de hausse concernent les subventions aux caisses des écoles qui augmentent de 6 M€ pour atteindre 81 M€ au CA 2015, les subventions de fonctionnement aux associations qui progressent de 8 M€ et représentent 310 M€ au CA 2015, notamment sous l'effet de la cotisation au GIP « Paris 2024 » pour l'organisation de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques à hauteur de 10 M€, et la progression de 8 M€ de la contribution versée par le budget général au budget annexe de l'assainissement.

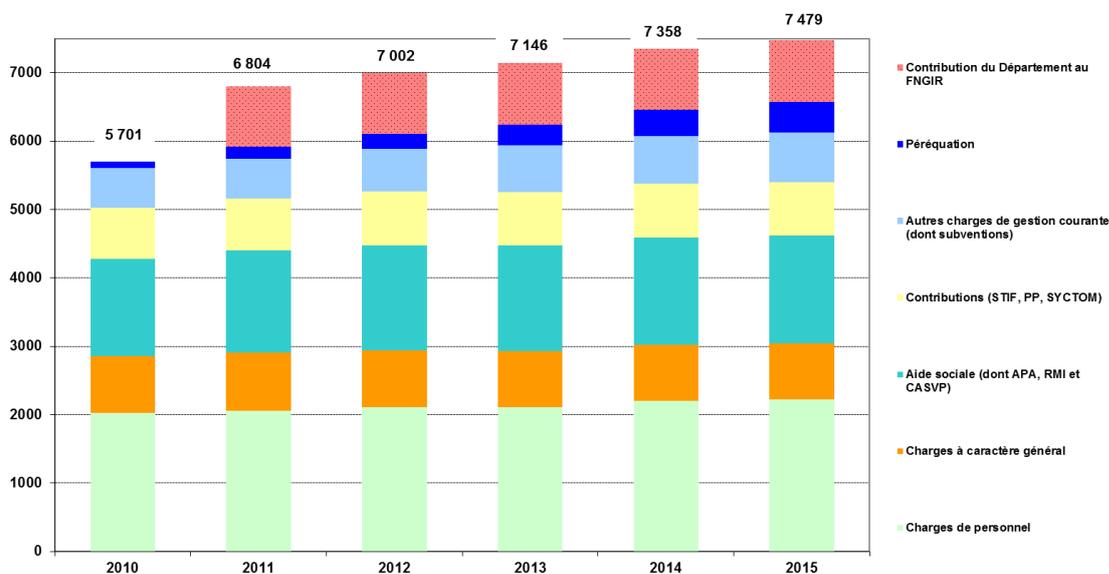
Les subventions de fonctionnement hors financement des caisses des écoles, des collèges et des crèches associatives se ventilent de la façon suivante :



Les **charges exceptionnelles** s'établissent à 50 M€, en augmentation de 9 M€ par rapport au CA 2014, notamment sous le double effet d'un mandatement de 13,9 M€ de dotations aux provisions pour dépréciation sur le budget du département (contre aucune en 2014) et d'une baisse de 3,3 M€ des dépenses d'annulation de titres.

Enfin, les **charges financières** atteignent 124 M€, contre 128 M€ en 2014, en diminution de 4 M€ par rapport à 2014 sous l'effet d'un environnement de taux favorable en 2015.

Evolution des dépenses courantes de fonctionnement de la collectivité parisienne depuis 2010 - en M€



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 914 M€, en diminution de 2,4 % par rapport au CA 2014 (8 107 M€).

À taux d'imposition constant, le produit des contributions directes augmente au global de 240 M€ par rapport au CA 2014 pour atteindre 3 533 M€. Cette progression résulte pour l'essentiel de la hausse de 193 M€ des recettes de CVAE qui retrouvent leur niveau de 2013 (1 422 M€ en 2015, 1 229 M€ en 2014 et 1 424 M€ en 2013). Cette progression est particulièrement liée au secteur des activités financières et des assurances dont la contribution progresse de 132 M€ entre 2014 et 2015. Par ailleurs, 20,9 M€ ont été perçus à la suite du vote par le Conseil de Paris de la majoration de 20 % de la cotisation de taxe d'habitation pour les résidences secondaires destinée à inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements actuellement sous-occupés, mesure applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Enfin, les recettes perçues au titre de la taxe foncière et de la taxe d'habitation progressent respectivement de + 13 M€ (dont 6,2 M€ au titre de l'évolution physique des bases et 8,7 M€ au titre de la revalorisation forfaitaire décidée en loi de finances) et + 15,4 M€ (dont + 6,5 M€ dus à la revalorisation forfaitaire et + 8,9 M€ liés à l'évolution physique des bases).

	CA 2014	CA 2015	Évol. %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 228,9	1 422,1	15,7%
Taxes foncières	976,4	988,9	1,3%
Taxe d'habitation (hors majoration résidences secondaires)	722,8	738,2	2,1%
<i>Majoration résidences secondaires</i>		20,9	n/c
Contribution foncière des entreprises	307,8	311,7	1,3%
Taxe sur les surfaces commerciales	15,0	14,6	-3%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	11,4	11,6	2%
Rôles supplémentaires	30,8	24,9	-19,2%
<b>Total fiscalité directe</b>	<b>3 293,2</b>	<b>3 532,9</b>	<b>7,3%</b>

Fiscalité - Comparaison des taux parisiens avec les taux nationaux des villes de plus de 100 000 habitants<sup>2</sup> et des départements

		taux 2015	taux moyen national 2015
Ville et Département de Paris	taxe d'habitation	13,38%	25,35%
	taxe foncier bâti	13,50%	29,86%
	taxe foncier non bâti	16,67%	33,45%
	CFE	16,52%	26,68%
	TEOM	6,21%	9,23%*

\*taux moyen national 2014. Le taux moyen national 2015 de TEOM n'est pas encore connu à ce jour.

<sup>2</sup> Données tirées de l'Observatoire SFL - FORUM 2015 sur la fiscalité des grandes collectivités locales

Les taux parisiens sont stables entre 2015 et 2014 alors qu'au plan national, la hausse moyenne des taux des taxes ménages s'élève à +1,8 %.

Avec un taux de taxe d'habitation fixé à 13,38 %, Paris se place ainsi plus de 10 points en dessous du taux moyen constaté en France (25,35 % en 2015). En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, le taux cumulé (ville et département) est de 13,50 % à Paris, contre en moyenne 29,86 % sur l'ensemble des villes en 2015, soit une différence de près de 16 points.

À titre de comparaison, une famille parisienne avec deux enfants paie 473 € de taxe d'habitation et 648 € de taxe foncière, soit nettement moins qu'à Marseille (1 323 € pour la taxe d'habitation et 988 € pour la taxe foncière en 2015) ou qu'à Bordeaux (1 227 € et 1 261 € en 2015).

La taxe de balayage et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sont de **562,2 M€** contre 554,8 M€ en 2014. La hausse de + 1,3 %, soit + 8 M€, porte sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

**Les recettes de fiscalité indirecte s'élèvent à 1 272 M€** au CA 2015, en baisse de 1,6 % par rapport à 2014, sous l'effet d'une diminution des recettes de fiscalité immobilière compensée partiellement par la progression du produit des droits de stationnement.

Les recettes de **fiscalité immobilière** atteignent 1 016 M€ en 2015, contre 1 089 M€ en 2014 (-73 M€). Cette baisse s'explique car le recouvrement exceptionnel, en 2014, d'un mois supplémentaire de titrage de DMTO. Une fois neutralisé cet effet, les recettes de fiscalité immobilière s'inscrivent dans une tendance dynamique liée à la reprise du marché immobilier et du nombre de transactions constatées sur le second semestre 2015 (+ 27 % par rapport au premier semestre).

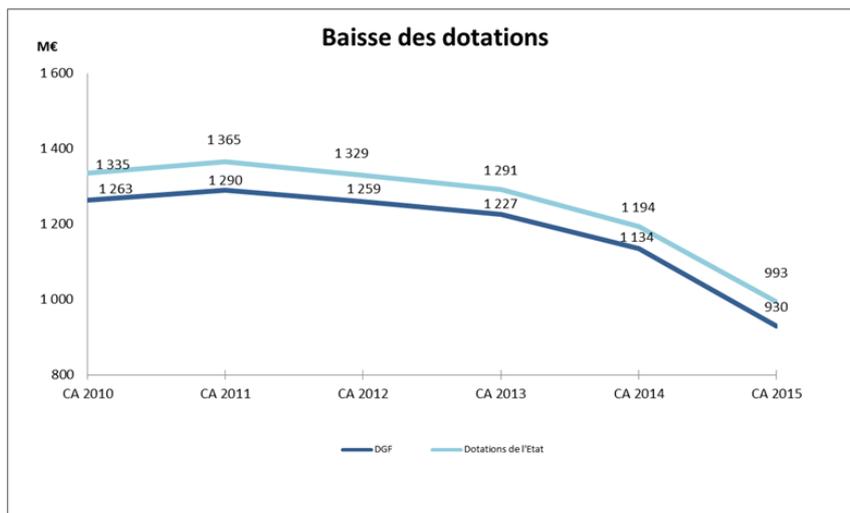
**Les recettes perçues au titre du stationnement** augmentent de 46 M€ pour atteindre 110 M€ en 2015 contre 64 M€ en 2014, sous l'effet de la réforme, mise en œuvre au BP 2015, des règles du stationnement résidentiel, rotatif et des autocars de tourisme.

Le produit de la **taxe locale sur la consommation finale d'électricité** s'établit à 68 M€, en diminution de 2 M€ par rapport au CA 2014, en lien avec la diminution des consommations.

Les **autres impôts et taxes** s'élèvent à 78 M€, en augmentation de 9 M€ par rapport au CA 2014, du fait de l'évolution des modalités de la taxe de séjour prévue en loi de finances pour 2015 et de l'institution de la taxe additionnelle départementale, le produit total des taxes de séjour atteignant 66 M€ en 2015 contre 41 M€ en 2014.

Les **dotations de l'État** continuent d'évoluer à la baisse, et diminuent de 201 M€ (soit 993 M€ en 2015 contre 1 194 M€ en 2014), essentiellement du fait de l'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Le montant de la DGF est de 930 M€ contre 1 134 M€ en 2014. De 2010 à 2015, la perte de ressources pour la collectivité parisienne représente 342 M€.

## Évolution des dotations entre 2010 et 2015



Les recettes recouvrées au titre des **compensations des transferts de compétences** sont en baisse de 0,6 % par rapport au CA 2014 et atteignent 353 M€ contre 355 M€ en 2014, notamment sous l'effet de baisse de 3 M€ de la dotation APA notifiée par la Caisse Nationale de solidarité pour l'autonomie.

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 455 M€ et progressent de 10 M€ par rapport à 2014 : les participations des usagers parisiens augmentent de 8 M€ pour atteindre 175 M€ en 2015 (dont + 6,4 M€ de participations familiales aux dépenses de crèches en raison notamment de l'ouverture de nouvelles places) et les droits de voirie de 4 M€ pour atteindre 78 M€ en 2015.

Les redevances baissent de 2 M€ (202 M€ en 2015), notamment sous l'effet conjugué du recouvrement d'une recette exceptionnelle de + 19,8 M€ sur le parc des expositions de la porte de Versailles, de la baisse des redevances de la Tour Eiffel du fait de la diminution de la part exceptionnelle par rapport à 2014 (-5,4 M€), des opérateurs téléphoniques (-9,2 M€) du fait principalement de la perception de recettes exceptionnelles en 2014 suite à des contentieux, d'Eau de Paris liée à l'application d'une réglementation plafonnant la redevance (-4,7 M€), ainsi que des redevances des concessionnaires d'énergie du fait de la faible rigueur climatique (-4,7 M€).

Les recettes de **participations et subventions** s'élèvent à 288 M€, en hausse de 50 M€ par rapport à 2014. Les participations de la Caisse d'allocations familiales s'élèvent à 199 M€, en progression de 39 M€ par rapport à 2014, sous l'effet notamment de la modification du calendrier de versement des acomptes et soldes de ses participations au titre de la prestation de service unique en l'alignant sur celui des prestations sociales enfants jeunesse. Ont également été recouvrées les recettes supplémentaires suivantes : + 5 M€ sur les participations du Fonds Social Européen, + 4 M€ sur les remboursements des chèques emploi services universel (CESU) non utilisés en N-1 au titre de l'APA à domicile, + 4 M€ de reversements sur les indus RSA et + 5 M€ de participations du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées. A contrario, les ressources tirées de la participation de l'État aux

dispositifs de contrats aidés s'élèvent à 10,5 M€, en diminution de 4,2 M€, et les dotations versées par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA) au titre de la PCH atteignent 12,3 M€, en recul de 2,4 M€.

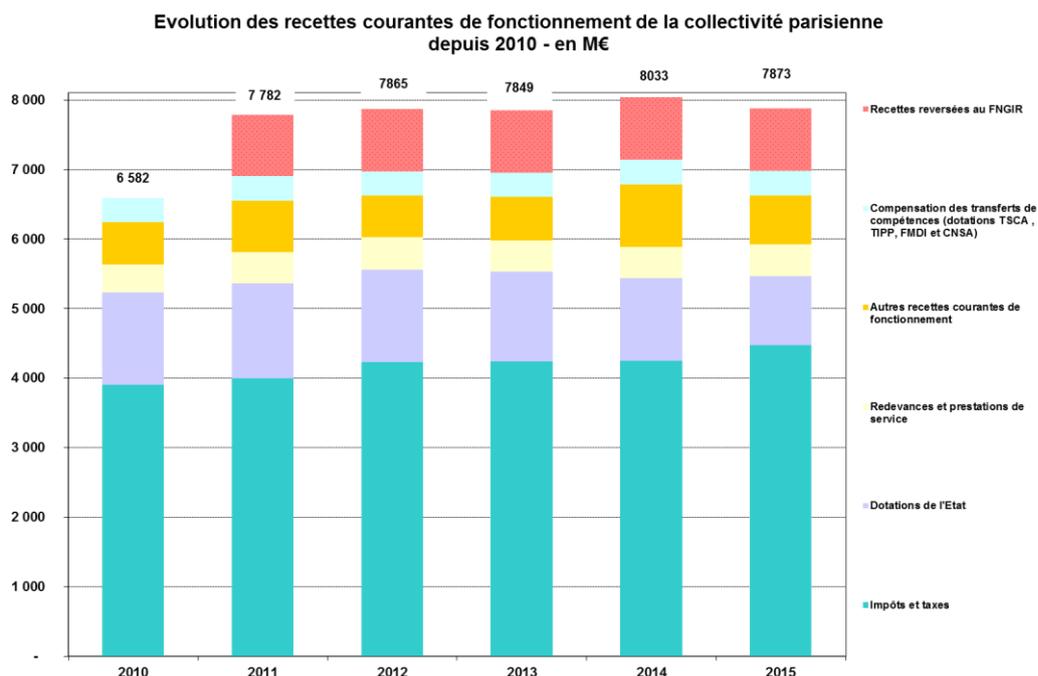
Les recettes perçues au titre des **excédents ZAC** sont en baisse de 202 M€ pour atteindre 12 M€ en 2015. Les recettes de l'année 2014 étaient exceptionnellement élevées compte tenu du calendrier des opérations d'aménagement achevées.

Les **recettes de loyers** atteignent 170 M€ au CA 2015, en baisse de 26 M€ par rapport à 2014, sous l'effet d'une augmentation exceptionnelle des recettes de conventionnement en 2014 qui se traduit par un rendement locatif moindre en 2015.

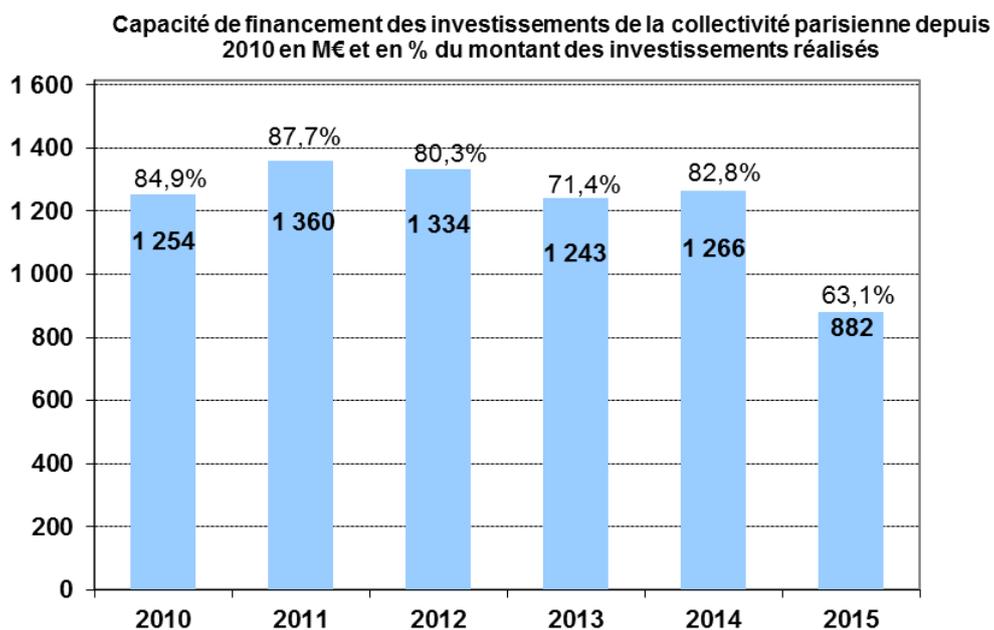
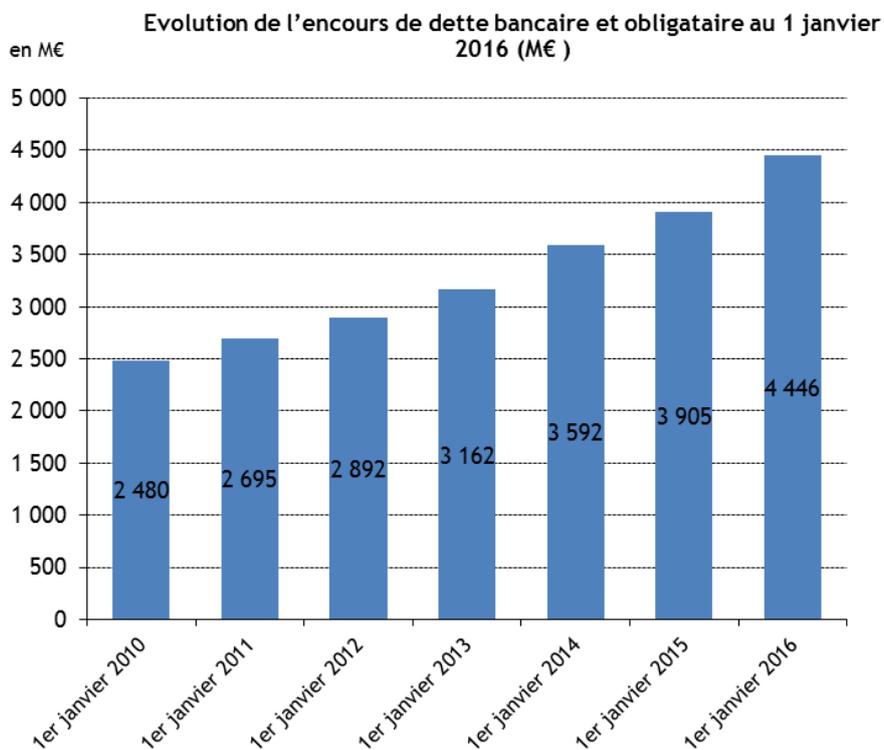
Les **autres recettes courantes de fonctionnement** s'établissent à 236 M€, en diminution de 15 M€ par rapport à 2014. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution de - 19 M€ des recettes de travaux pour compte de tiers désormais recouvrées en investissement ; en revanche, une recette exceptionnelle de + 8 M€ a été perçue au titre du rapatriement sur le budget général de l'excédent du budget annexe des Transports Automobiles Municipaux.

Les **produits exceptionnels**, d'un montant de 15 M€, sont inférieurs de 27 M€ par rapport au CA 2014, sous l'effet d'un moindre niveau de recettes d'annulation de mandats sur exercices antérieurs (27 M€ en 2014 contre 0,2 M€ en 2015).

Enfin, les **produits financiers**, d'un montant de 25 M€ diminuent de 6 M€ par rapport à 2014, du fait de la non reconduction en 2015 de certains titrages de dividendes exceptionnels recouvrés en 2014.

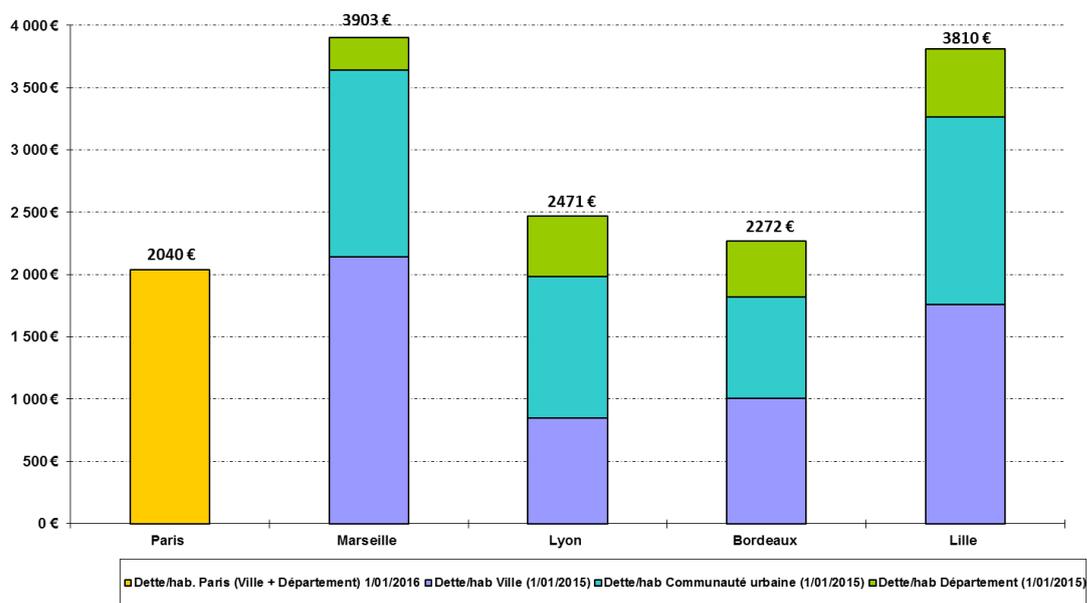


La dette bancaire et obligataire s'établit au 31 décembre 2015 à un montant de 4 446 M€.

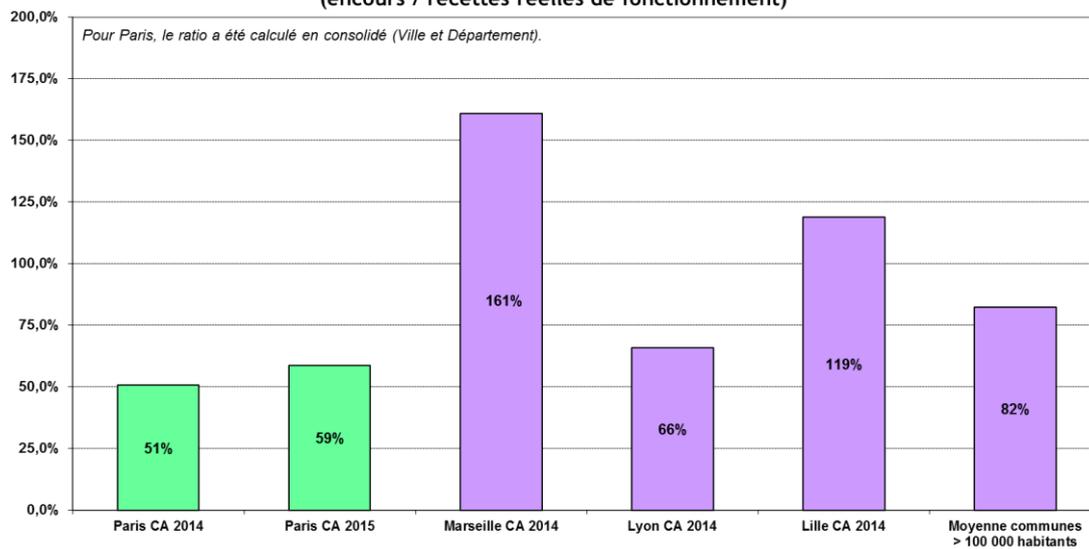


## Dette par habitant Données comparées

*Source : base de données DGCL/ Minefi et documents budgétaires mis en ligne*



## Comparaison du ratio d'endettement (encours / recettes réelles de fonctionnement)



*Source : base de données DGCL/Minefi*

### III. CHIFFRES CLES DU CA 2015

Soldes financiers consolidés 2009-2015  
 Ville et Département de Paris  
 du CA 2010 au CA 2015  
 en millions d'euros

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Variation 2015/2014
Recettes courantes de fonctionnement	6 582	7 782	7 865	7 849	8 033	7 873	-2%
Charges de gestion courante	5 701	6 804	7 002	7 146	7 358	7 479	2%
Epargne de gestion	881	978	863	703	676	394	-42%
Solde financier	- 50	- 66	-79	-93	-97	-99	2%
Solde exceptionnel	- 34	- 46	-27	-38	2	-34	-1782%
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 609	7 816	7 895	7 897	8 107	7 914	-2%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 812	6 950	7 138	7 325	7 527	7 653	2%
Epargne brute	797	866	757	573	581	261	-55%
Remboursements d'emprunt (avec crédits)	125	184	200	200	197	200	2%
Epargne nette	672	682	557	373	384	61	-84%
Recettes réelles d'investissement	457	495	577	671	686	621	-9%
Capacité de financement des investissements	1 254	1 360	1 334	1 243	1 266	882	-30%
Dépenses réelles d'investissement	1 477	1 551	1 662	1 740	1 529	1 397	-9%
Besoin de financement	348	375	528	697	460	715	56%
Nouveaux emprunts	340	381	470	630	510	741	45%
Fonds de roulement au 1/1	293	285	288	230	163	213	
Variation du fonds de roulement	8	6	-58	-67	50	20	
Fonds de roulement au 31/12	285	291	230	163	213	233	
Encours de dette au 1/1	2 481	2 696	2 892	3 219	3 655	4 120	
Encours de dette au 31/12	2 696	2 893	3 219	3 655	4 120	4 640	
Variation de l'encours de dette	215	197	327	436	466	520	
Capacité de financement	84,9%	87,7%	80,3%	71,4%	82,8%	63,1%	

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA VILLE				en euros
<b>Equilibre financier</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>				
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
<b>Opérations réelles</b>				
Chapitres 011, 012, 65, 656, 014	4 994 573 497,42	Comptes 70 à 75 + 013	5 358 267 287,47	
66 Charges financières	124 065 803,01	76 Produits financiers	24 294 264,47	
67 Charges exceptionnelles	45 491 526,71	77 Produits exceptionnels	338 221 147,70	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5 164 130 827,14</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>	<b>5 720 782 699,64</b>	
<b>Solde des opérations réelles</b>		<b>556 651 872,50</b>		
<b>Opérations d'ordre de section à section</b>				
Total dépenses d'ordre	633 950 637,35	Total recettes d'ordre	5 508 120,09	
<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>5 798 081 464,49</b>	<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>5 726 290 819,73</b>	
002 Déficit antérieur reporté	0,00	002 Excédent antérieur reporté	132 154 427,72	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 798 081 464,49</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>5 858 445 247,45</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>Excédent :</b>		<b>60 363 782,96</b>
<b>Section d'investissement</b>				
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
<b>Opérations réelles</b>				
<b>Dépenses financières</b>		<b>Ressources propres d'origine externe</b>		
10 Dotations et fonds divers	42 000 000,00	10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	205 822 145,07	
13 Subventions	1 102 161,69	138 Subventions d'investissement non affectées	0,00	
		27 Remboursements de prêts	76 257 035,10	
16 Remboursement d'emprunt (hors crédit revolving)	255 111 336,49	<b>Autres ressources externes définitives</b>		
16449 Crédit revolving	0,00	20 Immobilisations incorporelles	61,57	
		204 subventions d'équipement	67 500,00	
		21 Immobilisations corporelles	4 200 739,15	
		23 Immobilisations en cours	2 060 946,36	
26 Participations	210 000,00	26 Cessions de participations et créances rattachées	0,00	
27 Autres immobilisations financières	141 194 864,15	13 (sauf 138) Subventions d'investissement	63 615 512,86	
<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>Autres ressources externes non définitives</b>		
20 Immobilisations incorporelles	10 306 573,61	163 Emprunts obligataires	570 221 000,00	
204 Subventions d'équipements versées	253 167 585,22	164 Emprunts auprès d'établissement de crédits (hors C. revolving)	165 000 000,00	
21 Immobilisations corporelles	292 314 969,32	16449 Crédit revolving		
23 Immobilisations en cours	597 816 419,21	165 Dépôts et cautionnements reçus	46 914,85	
		168 Autres emprunts et dettes assimilées	45 443,00	
<b>45 Opérations pour compte de tiers</b>	<b>3 365 121,96</b>	<b>45 Opérations pour compte de tiers</b>	<b>17 419 868,13</b>	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 596 589 031,65</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 104 757 166,09</b>	
<b>Besoin d'autofinancement (dépenses - recettes)</b>		<b>491 831 865,56</b>		
<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>				
Total	185 986 575,01	Total	185 986 575,01	
<b>Opérations d'ordre de section à section</b>				
Total	5 508 120,09	Total	633 950 637,35	
<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 788 083 726,75</b>	<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 924 694 378,45</b>	
D001 Résultat reporté n-1	114 496 212,86	R1068 Affectation n-1	164 534 684,09	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 902 579 939,61</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 089 229 062,54</b>	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>		<b>Déficit</b>		<b>-186 649 122,93</b>

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU DEPARTEMENT				en euros
<b>Equilibre financier</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>				
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>	
<b>Opérations réelles et mixtes</b>				
Chapitres 011, 012, 65, 6586, 014	2 648 646 926,31	Comptes 70, 73, 74, 75, 013	2 942 739 286,96	
016 APA	140 156 318,75	016 APA	15 035 007,45	
015/017 RSA	410 671 451,49	015/017 RSA	271 872 394,61	
66 Charges financières	16,65	76 Produits financiers	821 423,30	
67 Charges exceptionnelles	2 002 402,94	77 Produits exceptionnels	1 327 656,44	
68 Dotations aux provisions	13 935 527,00	78 Reprises sur provisions		
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>	<b>3 215 412 643,14</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>	<b>3 231 795 768,76</b>	
<b>Solde des opérations réelles et mixtes</b>			<b>16 383 125,62</b>	
<b>Opérations d'ordre de section à section</b>				
Total des dépenses d'ordre	82 143 583,87	Total des recettes d'ordre	82 933 734,82	
<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>3 297 556 227,01</b>	<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>3 314 729 503,58</b>	
D002 Déficit antérieur reporté	0,00	R002 Excédent antérieur reporté	27 140 106,14	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 297 556 227,01</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>3 341 869 609,72</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>Excédent :</b>		<b>44 313 382,71</b>
<b>Section d'investissement</b>				
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>	
<b>Opérations réelles</b>				
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Invts. Directs)	46 570 187,07	10 (sauf 1068) Fonds propres d'origine externe	12 921 757,33	
<b>Dépenses d'équipement</b>				
20 Immobilisations incorporelles	1 068 048,32	20 Immobilisations incorporelles	0,00	
21 Immobilisations corporelles	2 027 019,07	23 Immobilisations en cours	306 272,70	
23 Immobilisations en cours	43 181 227,01	27 Autres immobilisations financières	4 180 000,00	
		274 Remboursements de prêts	210 457,96	
018 RSA	293 892,67	018 RSA	0,00	
<b>EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX</b>		13 Subventions d'équipement reçues	73 193 384,51	
	126 312 359,26	165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00	
204 Subventions d'équipement versées	126 312 359,26	204 Subventions d'équipement versées	366 389,96	
<b>45 Travaux pour compte de tiers</b>	<b>1 509 575,28</b>	<b>45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte</b>	<b>26 378 498,47</b>	
<b>Dépenses financières</b>				
165 Dépôts et cautionnements	0,00			
26 Participations	804 020,00			
27 Autres immobilisations financières	4 959 050,00			
10 Dotations et fonds divers	0,00			
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>180 155 191,61</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>117 556 760,93</b>	
<b>Besoin d'autofinancement (dépenses - recettes)</b>			<b>62 598 430,68</b>	
<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>				
Total	274 589,56	Total	274 589,56	
<b>Opérations d'ordre de section à section</b>				
Total	82 933 734,82	Total	82 143 583,87	
<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>263 363 515,99</b>	<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>199 974 934,36</b>	
D001 Résultat reporté n-1	86 404 594,87	R1068 Affectation n-1	88 885 188,11	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>349 768 110,86</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>288 860 122,47</b>	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>		<b>Déficit :</b>		<b>60 907 988,39</b>

**Principaux Ratios financiers de la Collectivité parisienne  
(Ville et Département)**

CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
------------	------------	------------	------------	------------	------------

**1 . Taux d'épargne nette**

<b>Epargne nette / Recettes réelles de fonctionnement</b>	10,2%	8,7%	7,1%	4,7%	4,7%	0,8%
<i>mesure la capacité de la commune à dégager une épargne nette positive.</i>						

**2 . Indicateurs d'endettement**

<b>Encours de la dette en capital/Recettes réelles de fonctionnement</b>	40,8%	37,0%	40,8%	46,3%	50,8%	58,6%
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

<b>Encours de la dette en capital/Epargne Brute</b>	3,4	3,3	4,3	6,4	6,3	15,8
<i>nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette</i>						

<b>Encours de dette/Population (en euros)</b>	1 207	1 295	1 426	1 611	1 811	2 040
---	-------	-------	-------	-------	-------	-------

**3 . Indicateur de rigidité des charges de structure**

<b>Charges de personnel/Recettes réelles de fonctionnement</b>	30,7%	26,3%	26,7%	26,7%	27,2%	28,1%
<i>mesure la marge de manoeuvre en terme de réduction des dépenses</i>						

**4 . Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (ville uniquement)**

<b>Produit des contributions directes 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP puis CVAE)/Poten</b>	59,6%	61,1%	53,6%	53,1%	53,3%	52,4%
<i>mesure la marge de manoeuvre fiscale (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit)</i>						

\*

**5 . Effort fiscal (ville uniquement)**

<b>Produit des contributions directes 3 taxes (TH, TFB, TFNB)/Potentiel fiscal 3 taxe</b>	49,3%	52,0%	45,2%	45,0%	44,9%	44,8%
<i>mesure la marge de manoeuvre fiscale sur les impôts ménages (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit)</i>						

\* Le ratio 2013 de coefficient de mobilisation du potentiel fiscal a été rectifié afin de réduire le prélèvement GIR dans la partie communale, suite à la réforme TP

## Responsabilité du Supplément au Prospectus de base

### Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Émetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, je déclare que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**VILLE DE PARIS**  
**17, boulevard Morland,**  
**75004 Paris.**

**Téléphone :**  
**33 (0)1 42 76 34 55**  
**33 (0)1 42 76 34 57**

Représentée par : Guillaume ROBERT  
Directeur des Finances et des Achats, pour la Maire de Paris et par délégation



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers ("AMF") a visé le présent Supplément au Prospectus de Base le 14 juin 2016 sous le numéro n°16-246. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par des Conditions Définitives. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés. Ce visa est attribué sous la condition suspensive de la publication de conditions définitives établies, conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, précisant les caractéristiques des titres émis.